

Stationnement des vélos au siège de la Dreal Rhône-Alpes

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.

La réorganisation ou le changement d'implantation d'une entreprise ou d'une administration est souvent l'occasion de repenser les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail en favorisant les modes de transports alternatifs à l'« autosolisme », et en particulier le vélo. Offrir des places de stationnement sûres et confortables est un levier fondamental pour développer l'usage de la bicyclette.

Afin d'illustrer le type de démarche qui peut être conduite, cette fiche présente l'action menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) de Rhône-Alpes en matière de stationnement des vélos, à l'occasion de la réinstallation de son siège.

Le contexte : une offre de transport modifiée par une nouvelle implantation

La Dreal est issue de la fusion au 1er juillet 2009 de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Énergie (Drire) et de la Direction Régionale de l'Environnement (Diren). Les 5 implantations lyonnaises ont emménagé à partir d'octobre 2011 dans un bâtiment unique situé dans le quartier des Brotteaux à Lyon.

Cette installation a sensiblement modifié l'offre de transport dont disposent les agents pour la réalisation de leurs trajets domicile-travail et de leurs déplacements professionnels.

Le siège de la Dreal Rhône-Alpes est accessible facilement :

- par le train (proximité de la gare de la Part-Dieu) ;
- par les transports en commun (station de métro devant le bâtiment et lignes T1 et T4 du tramway à proximité) ;
- en vélo (présence d'une station Velo'v devant le bâtiment).





En revanche, l'accès par véhicule motorisé individuel est plus difficile, notamment en raison de l'offre limitée de stationnement voiture.

La Dreal a réalisé fin 2010, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Déplacement d'Établissement (PDE), un diagnostic sur les pratiques de mobilité des agents sur toutes les implantations de la région Rhône-Alpes.

Un groupe de travail a ensuite été constitué pour analyser les retours de l'enquête et réfléchir aux besoins des agents, et en particulier ceux du siège.

Parmi les mesures retenues par le PDE figure la réduction du nombre de places de stationnement automobile mis à disposition des agents. Il a été divisé par trois environ : seulement 10 % des agents peuvent désormais bénéficier d'une place de parking voiture.

Des modalités d'attribution très sélectives ont été mises en place pour les places de stationnement motorisé. Elles prennent en compte différents aspects tels que la situation de handicap, la desserte du domicile par les transports en commun, la distance domicile-travail et les contraintes professionnelles.

L'affectation des places est réétudiée chaque année. Une des conditions pour bénéficier d'une place de stationnement motorisé est la non possession d'un abonnement mensuel aux transports en commun pris en charge partiellement par l'employeur.



Station Velo'v et station de métro devant l'entrée de la Dreal

Quelques places de stationnement sont réservées pour des besoins ponctuels ; les agents doivent alors demander une autorisation spécifique.

Les places de stationnement sont louées dans le parc de stationnement Q-Park Brotteaux dont l'accès est situé à proximité immédiate du bâtiment «le Lugdunum» abritant le siège de la Dreal.

Le coût annuel de la location du stationnement au Q-Park est de l'ordre de 2 100 €/place.

Lors du diagnostic du PDE réalisé en 2010, la possibilité de stationner son vélo de façon pratique et sûre avait été massivement citée comme une condition indispensable à son utilisation.

Il a donc été décidé d'aménager un local vélo suffisamment vaste et facilement accessible depuis l'espace public.

Un préalable : la recherche d'un emplacement adapté

La Dreal Rhône-Alpes est locataire du bâtiment Lugdunum qu'elle partage avec d'autres sociétés. Initialement, le local vélo envisagé dans le projet de contrat de location était trop petit. La Dreal, qui était la première à signer un bail avec le propriétaire, a négocié un espace de dimen-

sion supérieure, dédié au stationnement des vélos au sein de l'immeuble.

Cette négociation portant le contrat de bail a consisté en un échange de 4 places voitures avec une surface de 58 m².

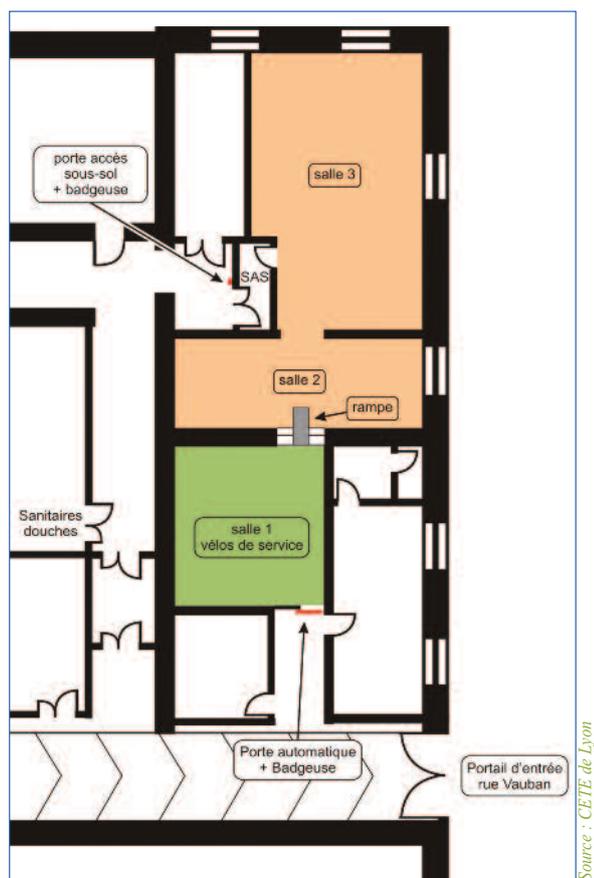


Les caractéristiques du local aménagé

Décloisonnement

Le local, une fois aménagé, se décompose en 3 parties :

- salle 1 : partie réservée au stationnement des vélos de service.
- salles 2 et 3 : stationnement des vélos des agents.



Accès et organisation du local vélo

Accès

Toutes les portes du local s'ouvrent par le badge habituel des agents. Il n'y a pas de badge spécifique pour les cyclistes.

Cela permet un accès souple au local sans procédure contraignante.

L'accès au bâtiment se fait depuis la rue Vauban par l'entrée du garage situé sous l'immeuble, dont les portes battantes s'ouvrent automatiquement après badgeage. L'accès au local vélo s'effectue par une porte vitrée qui coulisse par simple badgeage.

Des sanitaires et des douches sont situés à proximité du local vélo.



Portail d'accès depuis la rue Vauban

Pour sortir du local en vélo, il n'y a pas besoin de badger devant la porte coulissante, celle-ci étant équipée d'un détecteur qui déclenche une ouverture automatique.



Porte automatique coulissante

Un dénivelé de 3 marches existe entre les salles 1 et 2. Une rampe métallique équipée de traverses anti-glissement a été positionnée au centre de l'escalier pour faciliter le passage des vélos que les cyclistes soient droitiers ou gauchers.



Rampe entre salles 1 et 2



Équipement

Les salles sont équipées au total de 31 arceaux, ce qui permet le stationnement de 62 vélos. L'espace inter-arceaux est de 80 cm. La salle 1 est équipée de 6 arceaux permettant le stationnement des 12 vélos de services (5 vélos classiques, 1 VTT, 4 VAE et 2 vélos pliants). Les vélos ont chacun un numéro correspondant à l'emplacement qui leur est attribué. Un marquage au sol incite à les stationner « tête bêche ».



Salle 1 – Vélos de service

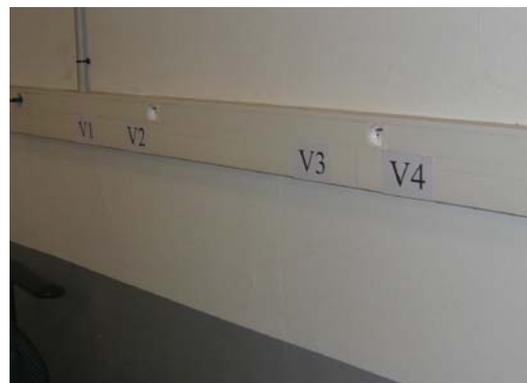


Salle 1 – Pompe

La salle 1 est pourvue de prises électriques permettant de recharger les batteries des vélos à assistance électrique (VAE). Les deux autres salles n'ont pas de prises électriques. Une pompe, reliée par un câble à un point fixe, est également mise à disposition.



Salle 1 – Gilets et casques à disposition pour l'usage des vélos de service



Salle 1 – Rampe électrique

Cette salle est également équipée d'un porte-manteau avec casques et gilets fluorescents dédiés aux usagers de vélos de service. Des pinces à vélo sont aussi mises à disposition. L'éclairage se fait par détection de présence dans l'ensemble du local.



Salle 3



Salle 3 - Arceaux



La communication

La Dreal communique en interne via son site intranet qui comprend un portail « déplacements » destiné à rendre plus visibles les informations relatives à la mobilité.

Les informations sur les actions du PDE sont accessibles par une rubrique spécifique « éco-responsabilité » regroupant les informations sur la mise à disposition de vélos de service, le stationnement vélo, les modalités pour le stationnement des voitures des agents, etc.

Une plaquette d'informations sur les différentes actions du PDE est disponible sur l'intranet. Le livret d'accueil des nouveaux arrivants présente aussi les possibilités d'accès et de stationnement des vélos.

Depuis la création de la Dreal, plusieurs séquences d'information ont eu lieu, notamment lors des journées régionales sur la mobilité et des semaines européennes de la mobilité.

Ces actions ont été co-animées par les associations locales (sensibilisation à la pratique du vélo en ville, révision du vélo, démonstration pour effectuer les petits travaux d'entretien courant) et un vélociste (marquage de vélos, diagnostic entretien).

Les comptages réalisés épisodiquement par la Dreal ont relevé un taux d'occupation journalier variant entre 43 et 48 vélos.



Source : Dreal RA

Plaquette sur les actions du PDE

Portail intranet DREAL Rhône-Alpes

Portail internet METL | Portail intranet METL | Portail internet MEDDE | Portail intranet MEDDE

Recherche sur le site
>> Recherche avancée

Accueil | Présentation de la DREAL | Vie interne | Ressources humaines | Domaines d'activités | Connaissance | Pilotage de la DREAL | Zone de gouvernance | L'Etat et ses partenaires en région

Accueil > Accès directs > PORTAIL déplacements

Bienvenue sur le portail dédié aux déplacements

L'objectif de ce portail est de **faciliter vos déplacements** à la fois professionnels et domicile-travail.

Cet espace vous permet de naviguer dans toutes les rubriques qui traitent des déplacements sur l'intranet de la DREAL Rhône-Alpes. Vous y trouverez des informations pratiques, logistiques et administratives, et des ressources pour mieux connaître le plan de déplacement de la DREAL et l'éco-mobilité.

Vous aurez accès à des informations sur les modes doux : transports en commun urbains, train, vélo,...

Des **liens utiles** vers des sites externes sont offerts en colonne de droite de l'écran.

Les services AMIF/ILOG, COM, DQGP et RH sont gestionnaires du contenu. Ils restent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Thèmes

- PDE** : Connaître la politique de déplacement à la DREAL. Tout sur le PDE avec des fiches-actions sur le thème de l'éco-mobilité.
- Se déplacer en vélo** : Comment utiliser un vélo de service ? où est le parking ? conseils et fiches pratiques au quotidien.
- Se déplacer en transports en commun** : Ordre de mission / Déplacements professionnels / domicile-travail.

Liens utiles pour vos déplacements

- Le Plan de Déplacement de la DREAL (PDE)
- Organiser une conférence téléphonique à + 3 personnes
- Conduite éco-responsable

Vélos en libre service

- Chambéry métropole
- Chambéry : agence éco-mobilité
- Grenoble : location en gare SNCF
- Lyon : VéloV
- Saint-Etienne : Vélovert

Train

- TER Rhône-Alpes
- SNCF
- Portail entreprise SNCF

Transports en commun urbains

- Annecy
- Bourg-en-Bresse
- Chambéry
- Grenoble
- Lyon
- Région lyonnaise : Multitud (Itinéraire en 3 clic)
- Mâcon
- Saint-Etienne
- Valence

Covoiturage

- Ain
- Haute-savoie
- Agglomération lyonnaise
- Rhône-Alpes : la route verte
- Savoie

Source : Dreal RA

Maquette & mise en page
Antoine Jardot
DADT - VIA
Direction territoriale
Normandie Centre
+33 (0)2 35 68 89 33

Pour en savoir plus ...

- "Stationnement des vélos dans les espaces privés, dimensions et caractéristiques", Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2013
- Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux", Fédération des Usagers de la Bicyclette, 2012
- Recueils de fiches vélo "stationnement", Certu, 2010

Collection
Expériences
et pratiques
ISSN : en cours

2014 / 03

© 2014 - Cerema
La reproduction
totale ou partielle
du document
doit être soumise
à l'accord préalable
du Cerema

La série « Vélo » a été réalisée par les groupes de travail pilotés par la Direction technique Territoires et ville, elle a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles sur la Boutique en ligne de la Direction technique Territoires et ville (<http://www.certu.fr>).

Auteur Françoise Teissier - Cerema - Dter Centre-Est
Tél. : +33 (0)4 74 27 51 34 - francoise.teissier@cerema.fr

Contacts Thomas Jouannot - Cerema - Dtec Territoires et ville - VOI/SUD
Tél. : +33 (0)4 72 74 58 69 - thomas.jouannot@cerema.fr

Secrétariat - Cerema - Dtec Territoires et ville - VOI/SEC
Tél. : +33 (0)4 72 74 59 61 - voi.certu@cerema.fr

Correspondants vélos des directions territoriales du Cerema :

F. Tortel (Dter Est), F. Teissier (Dter Centre-Est), J. Cassagnes (Dter Méditerranée), B. Deboudt (Dter Nord-Picardie), J. Lecointre (Dter Normandie-Centre), G. Aboucaya (Dter Ouest), B. Lacroux (Dter Sud-Ouest), J.-F. Durand (Dter Île-de-France).



Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Énergie et climat - Gestion du patrimoine d'infrastructures
Impacts sur la santé - Mobilités et transports - Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - www.cerema.fr
Direction technique Territoires et ville - 2, rue Antoine Charial - CS 33927 - 69426 LYON cedex 03 - Tél. : +33 (0)4 72 74 58 00